



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 09/2016

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation de M. Aurélien CLERC
« Vous avez dit «association de communes» ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil Communal du 19 mai 2016, Monsieur le Conseiller Communal Aurélien Clerc a déposé une interpellation au nom du groupe PLR.

Par cette interpellation il posait les questions suivantes :

1. A quel niveau se discute actuellement le projet d'association entre les cinq communes du Cercle ? Une liaison est-elle établie avec la plateforme de l'UCV ?
2. Le concept prévoit-il une association à but unique « Ecoles » ou à but multiples et thématiques comme « Petite Enfance » et « Formation scolaire » ?
3. En quoi ce projet répondra-t-il aux attentes en matière de gouvernance, de proximité de la population et d'enjeux financiers ?
4. Dans le cas particulier de construction d'un collège intercommunal, quels seraient les avantages d'une association de communes en comparaison avec l'Entente intercommunale en vigueur actuellement ou avec une autre forme de collaboration intercommunale moins lourde et complexe qu'une association de communes ?

La Municipalité répond comme suit :

1. Le projet de création d'une association intercommunale scolaire et parascolaire entre les cinq communes du Haut-Lac se discute, à ce stade, au sein de la commission consultative des écoles, dans chaque Municipalité, ainsi que dans la conférence des Syndics. Le rapport récent du Groupe de travail de l'UCV sur les modes de collaborations intercommunales est par ailleurs parvenu à la Municipalité. Un projet des statuts de la future association intercommunale a été préparé par la Commission consultative intercommunale des écoles en étroite collaboration avec Madame Barbara Bolomey, conseillère en développement organisationnel auprès de la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire) et validé par les Municipalités et les Syndics du Cercle qui l'ont amendé sur plusieurs points. Cette dernière version est actuellement en consultation chez Madame Bolomey avant d'être envoyée au service juridique du Canton pour vérification. Le projet de statuts sera ensuite encore une fois soumis aux Municipalités du Cercle en vue d'élaborer un préavis qui sera déposé auprès des différents conseils communaux (général pour Chessel).
2. Ces nouveaux statuts engloberont les buts multiples « école et parascolaire » de l'ASPIVE = Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale de Villeneuve et Environs

3. Cette nouvelle association sera constituée selon un modèle éprouvé, qui fonctionne à satisfaction, d'EPUDEHL.

Elle sera composée des organes suivants :

- a) d'un Conseil intercommunal (CI)
- b) d'un Comité de Direction (CODIR)
- c) d'une Commission de gestion et de finance (COGEF)

Tous les membres-délégués au sein des trois organes de l'association sont des élus issus des 5 conseils communaux et des 5 Municipalités (pour le CODIR). Le lien ainsi que la communication entre les organes de l'association et les autorités communales sont ainsi assurés. Quant au financement d'une nouvelle construction scolaire d'une telle importance, il se fera par l'association et n'entrera par conséquent pas dans les budgets communaux, mais sera bien entendu cautionnée solidairement par les 5 Communes.

4. Rappelons qu'aucune des 5 communes n'aurait les moyens de financer seule un projet de construction scolaire d'une telle envergure. Le premier avantage est, comme évoqué sous point 3, que c'est à l'association intercommunale d'emprunter la somme nécessaire à la construction du nouveau collège intercommunal, puisqu'elle est de fait « une personne morale de droit public » selon la LC. En restant en simple Entente intercommunale, cela ne serait légalement tout simplement pas possible. Par ailleurs, il n'existe pour le moment aucune autre forme « plus légère » de collaboration intercommunale pour atteindre les buts que l'ASPIVE s'est fixés.

Relevant encore que cette nouvelle association va reprendre la gestion de l'ensemble des locaux scolaires existants ainsi que celle du personnel communal actuellement affecté aux écoles (concierges).

C'est à la suite d'une longue réflexion et de nombreuses discussions menées conjointement avec ses voisines de la Plaine, que la Municipalité a acquis la conviction qu'une association scolaire intercommunale est à même de répondre au mieux à l'urgence de construire très rapidement un nouveau collège pour les élèves de Villeneuve et environs.

Le Conseil communal sera, bien entendu, étroitement associé à ce projet lors du dépôt du préavis lui proposant d'adopter les statuts de cette future association.

Au Conseil Communal et à
La Municipalité de Villeneuve

Villeneuve, le 19 mai 2016

Interpellation : Vous avez dit « association de communes » ?

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Monsieur le Vice-Syndic, Mesdames et Monsieur les Municipaux,

Depuis quelque temps déjà, le Conseil entend parler de la création d'une association des communes du Cercle de Villeneuve en rapport avec le projet de collège intercommunal. Aucune information plus précise n'a été communiquée jusqu'à ce jour. Ce bruit qui court intervient au moment où l'Union des Communes Vaudoises (UCV) se penche spécialement sur la problématique, constatant que : « Toutes ne finiront pas comme le *Titanic*, mais une partie des très en vogue Associations intercommunales commencent sérieusement à prendre des allures de paquebot naviguant sans capitaine ».

Une association de communes doit éviter, par le double échelon « commune-association », d'éloigner la population du fonctionnement de ces dernières qui ont de plus en plus des conséquences concrètes sur le quotidien de tout en chacun (Ecoles, transports, réfectoires, protection civile, police).

Après être nées de sujets techniques comme l'épuration des eaux, les associations de communes traitent désormais de véritables thématiques sociales, comme l'éducation ou la sécurité avec à la clé des enjeux financiers importants. Le concept qui consiste à collaborer sous la forme d'association pour accomplir des tâches communales est actuellement repensé par l'UCV. Les travaux de l'UCV pourraient remettre en question le projet de Villeneuve et des communes partenaires, tel que prévu initialement.

C'est pourquoi, au nom du groupe PLR, je prie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) A quel niveau se discute actuellement le projet d'association entre les cinq communes du Cercle ? Une liaison est-elle établie avec la plate-forme de l'UCV ?
- 2) Le concept prévoit-il une association à but unique « Ecoles » ou à buts multiples et thématiques comme « Petite Enfance et Formation scolaire » ?
- 3) En quoi ce projet répondra-t-il aux attentes en matière de gouvernance, de proximité de la population et d'enjeux financiers ?
- 4) Dans le cas particulier de construction d'un collège intercommunal, quels seraient les avantages d'une association de communes en comparaison avec l'Entente intercommunale en vigueur actuellement ou avec une autre forme de collaboration intercommunale moins lourde et complexe qu'une association de communes ?

Au nom du groupe PLR : Aurélien Clerc

The bottom of the page features several handwritten signatures and initials. On the left, there are two distinct signatures. In the center, there is a signature that appears to be 'Aurélien Clerc'. To the right, there are several other signatures, including one that looks like 'BUT' and another that is more stylized and illegible.

